



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 10 janvier 2022 qui avait lieu par visioconférence, à 20 h, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2022-01 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2021-01.

QUE ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au www.capsaintignace.ca ou encore pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce douzième jour de janvier 2022.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher